

# L'aide-soignant en apprentissage pour adultes



## Le profil professionnel

L'**aide-soignant** soutient et aide le patient dans les activités quotidiennes comme l'alimentation, la mobilisation, les soins d'hygiène et de confort.

Il intervient également dans :

- le maintien et la promotion de la santé et de l'autonomie
- la surveillance
- les soins

## Où travaille-t-il?

L'aide-soignant travaille dans :

- les maisons pour personnes âgées
- les services de soins et de maintien à domicile
- les services pour personnes en situation de handicap
- les hôpitaux

## La formation et les conditions d'admission

La formation de l'aide-soignant en apprentissage pour adulte est une formation concomitante qui s'adresse à des personnes :

- âgées de 18 ans au moins ;
- ayant quitté l'école depuis au moins 12 mois ;
- avec une affiliation au centre commun de la sécurité sociale d'au moins 12 mois, continue ou non et d'au moins 16 heures par semaine.

D'autre part, les conditions d'admission spécifiques suivantes sont de rigueur :

- avoir réussi au moins une 5e détermination au niveau globalement de base
- s'être classé en rang utile lors du bilan d'entrée de compétences au LTPS ;
- disposer des compétences suffisantes en langue luxembourgeoise (niveau B1) pour mener une conversation professionnelle avec les clients âgés ;
- disposer des compétences suffisantes en langue véhiculaire (allemand ou français) pour suivre les cours en milieu scolaire.

L'admissibilité pour un apprentissage adulte est constatée par une commission consultative de l'agence pour le développement de l'emploi.

Vu le modèle concomitant de cette formation, une admission définitive au LTPS est soumise à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise disposant du droit de former dans le secteur des soins.

La demande pour un apprentissage adulte aide-soignant est à faire auprès du service de l'orientation professionnelle de l'ADEM. La démarche d'inscription est à consulter sur le site [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu).



# L'aide-soignant apprentissage pour adultes



## Le déroulement de la formation

- durée : 3 ans
- l'enseignement des modules théoriques professionnels et généraux est dispensé au LTPS
- la formation pratique est dispensée dans l'entreprise formatrice
- modèle concomitant : 2 jours par semaine de cours théoriques au LTPS en 1<sup>ère</sup> année, 2 jours par semaine en 2<sup>ème</sup> et 1 jour par semaine en 3<sup>ème</sup> années
- La progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1<sup>ère</sup> année, du bilan final fin 3<sup>ème</sup> année et du projet intégré final.

**L'enseignement général** comporte les modules de l'éducation physique, de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues.

**L'enseignement professionnel théorique** comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain et des fondements théoriques de la profession soignante.

## *Le diplôme*

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**AIDE SOIGNANT**.



Photo : Roland Miny

Pour plus d'infos,  
scan-moi!

